

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021
(accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Programme Local de l'Habitat 2019-2024
Subventions et contributions de Quimper Bretagne Occidentale aux partenaires de la
politique locale de l'habitat et du logement pour l'année 2021**

Dans le cadre de son PLH, et de sa politique volontariste de l'habitat, l'agglomération s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux du logement, qui, sous forme d'informations, d'aide au montage de dossiers ou de services divers aux particuliers, participent et contribuent aux projets et dispositifs en cours. Ces échanges se traduisent en particulier par l'animation de partenariats renforcés qui donnent lieu chaque année à des participations financières en faveur de plusieurs associations ou organismes.

Subvention au CREHA Ouest pour la participation au fonctionnement du fichier commun départemental de la demande locative sociale (FCDLS)

En sa qualité de délégataire des aides à la pierre, la collectivité participe depuis 2012 au fonctionnement du fichier commun départemental de la demande locative sociale, dont la gestion est assurée par le CREHA Ouest (association loi 1901).

Le fichier commun de la demande locative sociale permet en effet :

- de simplifier les démarches de chaque demandeur de logement locatif social en rendant accessible et donc effective sa demande à l'ensemble des bailleurs sociaux du département et ce, en déposant sa demande auprès de n'importe quel lieu d'enregistrement du Finistère, tous bailleurs sociaux confondus, ou par la saisie en ligne sur Internet (www.demandelogement29.fr) ; c'est un guichet unique ;

- l'accès à des données fiables tant sur les demandes en cours que les demandes satisfaites qui, de ce fait, est un outil de travail pertinent dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de peuplement.

La convention de partenariat 2020-2022 précise que la subvention versée par Quimper Bretagne Occidentale au CREHA Ouest sera d'un montant annuel de 6 032 euros et vaut également pour l'accès des communes qui composent le territoire de Quimper Bretagne Occidentale.

Subvention de participation au fonctionnement des Foyers de Jeunes Travailleurs gérés par l'association Etap'Habitat

La convention triennale 2019-2021 avec l'Association Etap'Habitat (ex Association Quimpéroise des Foyers de Jeunes Travailleurs) définit les modalités du partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association, qui s'engage notamment sur les objectifs des actions socio-éducatives menées en faveur des jeunes accueillis. Les modalités de participation de l'association à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et à l'instance partenariale de coordination pour l'accès au logement des publics prioritaires sont également précisées dans la convention.

Pour soutenir ces actions et partenariats, Quimper Bretagne Occidentale verse à l'association une subvention annuelle calculée sur la base d'un coût à la place de 220 euros, soit 31 900 euros conformément à la convention cadre 2019-2021 pour les 145 places gérées au 31 décembre 2020 par l'Association Etap'Habitat.

Subvention à « Habitat et Humanisme »

L'association « Habitat et Humanisme » est implantée depuis 2010 dans le Finistère et Quimper Bretagne Occidentale accompagne depuis 2014, le travail mené auprès des familles ou de personnes en grande difficulté pour se loger, par le biais d'une subvention annuelle.

Aujourd'hui, les demandes de logements se sont multipliées et Habitat et Humanisme cherche à agrandir le parc de logements suivis afin de mieux répondre à la demande locative sociale.

Habitat et Humanisme Finistère entend poursuivre son action, qui répond véritablement à des besoins locaux, en bonne articulation avec les autres acteurs. Son financement reposant principalement sur les dons, l'association sollicite Quimper Bretagne Occidentale pour l'octroi d'une subvention au titre de sa politique locale de l'habitat.

L'association participe pleinement aux actions engagées par la collectivité dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme. Ainsi, depuis janvier 2020, Habitat et Humanisme Finistère participe aux réunions de travail de la CPCHL (Commission Partenariale de Cornouaille pour l'Hébergement et le Logement). En tant qu'acteur du logement pour des publics défavorisés, Habitat et Humanisme Finistère est un partenaire de cette commission qui a pour objet de préconiser des orientations vers des hébergements ou du logement pour les publics concernés.

La subvention au titre de 2021 reste identique à celle versée par Quimper Bretagne Occidentale en 2020, soit 4 000 euros.

Subvention à l'association Rubalise

Le service de déménagement solidaire « Toutencamion » existe depuis une quinzaine d'années sur le territoire de l'agglomération. Il est depuis 2014 géré par l'association « Rubalise » et consiste à accompagner les ménages relevant du PDALHPD (Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des publics défavorisés) dans leur déménagement et le transfert de leur mobilier pour un coût très modique sur le territoire de la Cornouaille et répondant aux critères d'accès au FSL (Fonds solidarité logement), soumis à plafonds de ressources.

L'association constate que la majorité des déménagements se font au sein du parc social (72%) et que les principaux bénéficiaires sont des femmes.

Il est proposé de reconduire le soutien financier de Quimper Bretagne Occidentale à cette action à hauteur de 1 700 euros en 2021, tel qu'inscrit dans la convention de partenariat 2019-2021.

Subvention à la CLCV

Depuis plus de soixante ans, la CLCV informe, conseille, forme et représente les consommateurs et les locataires. L'antenne locale de la CLCV de Quimper intervient principalement sur le territoire géographique des communes de Quimper Bretagne Occidentale. Outre 3 salariés qui représentent un équivalent temps plein et demi, l'union locale compte une vingtaine de bénévoles qui œuvrent notamment dans le domaine du logement par un travail d'accompagnement des locataires, tant dans le logement privé que public, ainsi que des copropriétaires.

Au-delà de son rôle de conseils gratuits et d'information, la CLCV intervient également dans les situations de difficultés de paiement du loyer, d'aide à l'obtention d'un logement décent, pour la prévention des expulsions ou dans la constitution de dossiers DALO. En 2020, la CLCV a accompagné 44 ménages menacés d'expulsion sur Quimper Bretagne Occidentale tant sur le logement privé que le logement public. C'est pourquoi, afin d'accompagner au mieux la démarche de la CLCV dans son volet logement, Quimper Bretagne Occidentale propose de reconduire la subvention annuelle de fonctionnement au même niveau que les années précédentes, à savoir 3 150 euros.

Renouvellement de l'adhésion et de la contribution annuelle au club « Décentralisation et Habitat de Bretagne »

Quimper Bretagne Occidentale adhère, depuis sa prise de délégation des aides à la pierre en 2012, au Club « Décentralisation et Habitat de Bretagne »

L'association « Décentralisation & Habitat Bretagne » a été créée en 2009 par les acteurs de l'habitat de la région Bretagne. Elle réunit les collectivités territoriales et les EPCI

déléataires, le Conseil régional de Bretagne, les organismes HLM représentés par leur association régionale (l'ARO Habitat Bretagne) et les quatre associations départementales HLM (ADO) et la Caisse des dépôts.

Elle a pour objet de favoriser les échanges et le partage d'information entre ses différents membres afin de permettre la constitution d'une culture commune, l'acquisition de connaissances, la réflexion stratégique et de contribuer ainsi au développement et à l'amélioration de l'habitat public et privé dans les territoires de la région.

Ainsi l'association se réunit autant que de besoin, en marge du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement ou lors de réunions spécifiques voire d'ateliers techniques, afin de permettre :

- la présentation et l'appropriation de sujets techniques concernant la conception, la production et la gestion d'habitat sur les territoires ;
- la réflexion sur le devenir des politiques publiques de l'habitat sur le territoire régional, la recherche d'une cohérence et d'une complémentarité entre les politiques locales de l'habitat.

La cotisation annuelle du Club pour l'année 2021 s'élève à 2 000 euros.

En 2019, dans le cadre du Club Décentralisation et Habitat de Bretagne, le cabinet Cellance a développé une nouvelle application sur l'offre de loyers abordables dans le parc social et Quimper Bretagne Occidentale a alors souhaité bénéficier d'une analyse spécifique sur son territoire afin de mieux comprendre les enjeux offre / demande à destination des plus démunis. L'actualisation des données dans l'application induit une facture de 416 euros au titre de l'année 2021.

Quimper Bretagne Occidentale ayant déjà réglé sa participation financière en 2020 sur une base forfaitaire, l'appel de cotisation du Club prend en compte la régularisation d'un trop versé de 650 euros.

Subventions à la Fondation Massé-Trévidy pour l'année 2021

La Fondation Massé Trévidy a, cette année, modifié son organisation. Ainsi, le Comité pour l'habitat des jeunes (CPHJ) s'appelle désormais « *Cap Logement en Finistère* » et le foyer des jeunes travailleurs de Quimper et ses antennes cornouaillaises deviennent « *les Résidences Habitat Jeunes en Cornouaille* » ou « *Ar Re Yaouank* ».

Subvention pour Cap Logement en Finistère pour l'année 2021

Depuis 2005, la collectivité soutient par convention pluriannuelle la Fondation Massé-Trévidy au titre de ses divers dispositifs d'accompagnement, d'orientation ou d'intermédiation locative.

Cap Logement regroupe deux services : un service de « logement accompagné » dont les travailleurs sociaux effectuent des missions d'accompagnement lié au logement et une

agence immobilière à vocation sociale qui permet de mettre à disposition des logements pour des personnes en situation de précarité, grâce à un système d'intermédiation locative (bail glissant, sous-location ...etc) dans le parc social et le parc privé ou reconnus prioritaires par la commission de médiation DALO (Droit Au Logement Opposable) tout en apportant des garanties aux propriétaires (paiement du loyer, accompagnement des locataires, entretien des logements ainsi que leur éventuelle remise en état).

Il est proposé de reconduire le soutien financier de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 18 000 euros pour l'année 2021 pour l'accompagnement de Cap Logement dans ses missions ainsi que la subvention annuelle de 13 000 euros pour les missions d'accompagnement au logement soit 100 euros / logement.

Subvention pour les Résidences Habitat Jeunes en Cornouaille pour l'année 2021

La Fondation Massé-Trévidy s'engage sur les objectifs des actions socio-éducatives menées en faveur des jeunes accueillis. En soutien à la mise en œuvre de ce partenariat, Quimper Bretagne Occidentale verse une subvention annuelle calculée sur la base d'un coût à la place de 220 euros. La capacité d'accueil des Résidences Habitat Jeunes en Cornouaille est déclinée comme suit sur le territoire de Quimper Bretagne occidentale :

- Le FJT de la Providence : 69 places (logement T3 : 2 places) ;
- Le Foyer « Soleil » : 2 places ;
- Le FJT d'Ergué-Gabéric : 14 places.

Soit 85 places gérées par le FJT pour lesquelles Quimper Bretagne Occidentale propose de verser la subvention de 18 700 euros.

Selon les termes de la convention triennale 2019-2021, il est proposé de reconduire le soutien financier de Quimper Bretagne Occidentale selon la répartition ci-dessous précisée :

- 31 000 euros pour Cap Logement ;
- 18 700 euros pour le fonctionnement des Résidences Habitat Jeunes en Cornouaille.

Soit un total de 49 700 euros de participations financières versées à la Fondation Massé Trévidy au titre de l'exercice 2021.

Territoire de mise en œuvre de l'AMI Logement d'Abord – Année 2021

Le plan quinquennal Logement propose une réforme structurelle de l'accès au logement aux fins de lutter contre le sans-abrisme et, pour ce faire, a fait appel aux collectivités afin de construire une action cohérente sur le territoire national. La candidature de Quimper Bretagne Occidentale ayant été retenue, l'agglomération s'est associée avec les partenaires locaux de l'habitat et du logement. Parmi les actions déclinées au sein de la convention pluriannuelle d'objectifs dans le cadre de l'AMI « Territoire de mise en œuvre du plan Logement d'Abord » sont notamment fléchées les actions suivantes pour lesquelles un financement est inscrit au titre de l'année 2021. Dans ce cadre, Quimper Bretagne Occidentale a validé le partenariat avec le CCAS de Quimper d'une part pour un montant de 222 000

euros dont 20 000 euros de fonds communautaires dédiés au financement du poste de coordinateur-animateur de la CPCHL et la Fondation Massé Trévidy d'autre part, pour un montant de 33 000 euros pour la mise en oeuvre des actions de lutte contre le sans-abrisme via des avenants aux conventions en cours.

Après avoir délibéré (1 abstention ; 53 suffrages exprimés dont 53 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant à la convention-cadre de partenariat biennale 2020 – 2021 avec le CCAS de Quimper, pour la mise en oeuvre des actions de lutte contre le sans abrisme ;

2- d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant à la convention triennale 2019-2021 avec la Fondation Massé Trévidy, pour la mise en oeuvre des actions de lutte contre le sans abrisme ;

3- d'autoriser dans ce cadre, le versement des subventions liées au titre de l'année 2021, soit un montant total de 255 000 euros, décliné comme suit :

- 222 000 euros au CCAS de Quimper ;
- 33 000 euros à la Fondation Massé Trévidy ;

4- d'autoriser le versement des subventions et contributions au titre de l'exercice 2021, soit un montant total de 98 248 euros de participations financières aux différents partenaires de la politique de l'habitat, déclinées comme suit :

- 6 032 euros au CREHA-Ouest ;
- 49 700 euros à la Fondation Massé-Trévidy déclinés comme suit :
 - 31 000 euros pour Cap Logement ;
 - 18 700 euros pour le fonctionnement des Résidences Jeunes en Cornouaille ;
- 31 900 euros à l'association Etap'Habitat ;
- 4 000 euros à Habitat et Humanisme Finistère ;
- 1 700 euros à l'association Rubalise ;
- 3 150 euros à la CLCV ;
- 1 766 euros pour le Club Décentralisation Habitat Bretagne qui comprend la régularisation du trop versé par Quimper Bretagne Occidentale en 2020.